

## Analyse de livre

■ **Sophie Théron**  
**Dictionnaire de droit  
de la santé mentale  
et de la psychiatrie**  
Bordeaux : LEH, 2023

Sophie Théron, maître de conférences en droit public, HDR à l'université de Toulouse, connue comme spécialiste de droit de la santé, vient de sortir un *Dictionnaire de droit de la santé mentale et de la psychiatrie* chez LEH Ed, préfacée par le Christophe Arbus, professeur de psychiatrie à Toulouse. Cet ouvrage pratique de 260 pages peut être très utile aux équipes de soins en donnant, pour le vocabulaire utilisé en psychiatrie et santé mentale, définitions puis références en droit et jurisprudence, avec ouverture à une bibliographie brève plus approfondie fort judicieuse. Le patient ou plutôt l'utilisateur est, pour l'auteur, au centre du droit en santé mentale qui ne fait que se développer : elle rappelle que le droit permet « d'appréhender le statut de l'utilisateur en santé mentale et psychiatrie » vers la notion de « parcours intégré dans le droit commun » mais avec des spécificités ne serait-ce que territoriales, la psychiatrie étant organisée depuis les années 1960 autour du secteur et mais aussi de la particularité de pouvoir pratiquer des soins sans consentement.

Les mots sélectionnés dans ce dictionnaire sont ceux du quotidien

des soignants, des administratifs ou du champ médico-social. Ils sont tous centrés sur l'actualité.

Par exemple « ARS » est donné dans sa définition, la loi du 21 juillet 2009 qui les a créés, puis le rappel de leur double mission avant de donner des éléments sur ARS et santé mentale et notamment les PTSM, et surtout de développer les autorisations que donne le DG ARS pour la création et les activités des établissements de santé, et notamment, en psychiatrie, pour les soins sans consentement. La bibliographie est concise mais précise et récente.

Pour, quelques pages plus loin, le mot « aidants », on retrouve le centrage sur le quotidien du patient et de ses proches : définition de l'aidant familial, le proche aidant pouvant être un aidant familial mais en rappelant que le lien de parenté n'est pas exigé. Le pair aidant est ensuite présenté de façon concise, mais en rappelant que la pair-aidance importée des États-Unis et du Québec n'est pas actuellement définie par les textes. Les GEM (groupes d'entraide mutuelle) sont situés, de même que les pairs-aidants ou les médiateurs de santé-pairs dans les services des établissements de santé.

Les différentes commissions qui jalonnent le parcours de soins du patient-utilisateur sont détaillées : CDSP (commission départementale

des soins psychiatrique), CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), CDU (commission des usagers), CSM (commission du suivi médical). On constate que l'utilisateur est, en droit, au centre de la gestion de soins mais aussi que se multiplient des commissions, en se demandant comment les soignants peuvent trouver le temps d'y participer dans la période actuelle de fortes pénuries de professionnels du soin.

D'autres mots sont plus rapidement traités : par exemple, et c'est un paradoxe, « psychiatrie légale » fait l'objet d'une très courte présentation, rappelant rapidement ses liens avec le droit civil et le droit pénal et l'importance de l'expertise. Les références sont très réduites.

Le mot « secteur » est plus largement développé dans son histoire, ses missions et sa logique de graduation de soins, tout en rappelant que toutes les catégories de structures en charge de la psychiatrie de secteur « ne sont pas expressément énumérées dans le Code de la santé publique », soulignant ici comme ailleurs le travail législatif qui reste à faire.

Un petit ouvrage utile au quotidien et première approche quand on souhaite approcher les bases du droit en psychiatrie et santé mentale.

*Jean-Louis Senon*  
psychiatre honoraire des hôpitaux  
<jean.louis.senon@wanadoo.fr>

### Liens d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de lien d'intérêts en rapport avec cet article.

Rubrique coordonnée  
par **Joséphine Caubel**